

E 2001 (B) 8/23

*Le Ministre de Suisse à Stockholm, H. Schreiber,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Stockholm, 30 mars 1921

En date du 17 mars sous chiffre B 56/21.—AJ.—¹ Vous avez bien voulu me communiquer copie de la notification par la Légation Britannique des décisions de la Conférence de Londres à propos des sanctions à l'égard de l'Allemagne. Vous désirez être tenu au courant de l'attitude des Gouvernements Scandinaves à l'égard des mesures que l'Angleterre ou d'autres puissances alliées prennent à propos de l'application de ces sanctions soit en Allemagne soit à l'égard du commerce et des paiements neutres.

J'ai l'honneur de Vous informer que le Gouvernement Suédois a reçu de la Légation Britannique à Stockholm une note identique à celle que Vous avez reçue Vous-même. Dans une communication subséquente, datée du 24 mars, la Légation Britannique a fait savoir au Ministère Suédois des Affaires étrangères, que pour entrer en Angleterre sans être touchées par les sanctions, les marchandises suédoises doivent être accompagnées d'un certificat d'origine délivré par un Consulat Britannique. Avant de délivrer ce certificat le Consulat devra vérifier si la marchandise ne contient pas plus que 75% de la valeur de matière et de travail allemands et pourra exiger la production de documents et s'entourer de tous moyens de preuves. On peut voir là-dedans la menace de la reprise de l'espionnage commercial du plus mauvais temps de la guerre.

Le Gouvernement Suédois ne paraît, cependant, pas voir les choses en noir. Il ne se presse pas. Il a remis à une commission consultative commerciale le soin d'examiner la situation et de rechercher et proposer l'attitude et les mesures qu'il conviendrait à la Suède de prendre.

Le Directeur politique et commercial au Ministère des Affaires étrangères me dit qu'on a ici la persuasion que l'état des choses créé par l'échec de la Conférence de Londres ne durera pas et que les mesures de sanction prises par les alliés ne seront que transitoires. On paraît donc disposé ici à suivre une politique d'expectative et à voir venir les choses. Pour le moment on ne proteste pas contre l'exigence de la part de l'Angleterre de certificats d'origine délivrés par des Consulats Anglais. Ces certificats d'origine coûtent, sauf erreur, 5 shillings. En ce qui concerne les rapports avec la France, la Suède n'a reçu aucune notification. Toutefois des commerçants français ont exigé déjà de leurs fournisseurs suédois la production d'un certificat d'origine. Ils se sont contentés d'un certificat délivré par la douane suédoise. On me dit d'ailleurs qu'en vertu d'un arrangement ancien entre la Suède et la France les certificats d'origine consulaires sont délivrés gratuitement.

1. Non reproduite. Une communication identique a été envoyée par le Département politique aux Ministres de Suisse à La Haye et à Madrid.

30 MARS 1921

153

Comme les trois Etats Scandinaves ont pris l'habitude de se consulter en matière de politique étrangère on peut tenir pour assuré que l'attitude de la Norvège et du Danemark sera analogue à celle de la Suède. Il semble toutefois que le Gouvernement Danois soit plus nerveux que le Gouvernement Suédois.

Si ce dernier se montre calme c'est que le mouvement commercial entre la Suède et la Grande Bretagne est actuellement très faible et l'intérêt pratique en jeu de peu d'importance: on espère qu'avant la reprise des affaires la situation sera éclaircie.